

02-BARRY-04-11-2019-16H54

Sujet : [INTERNET] Enquête déviation RD20 à Aix-sur-Vienne à l'attention du Commissaire Enquêteur

De : Philippe BARRY <barry.philippe@orange.fr>

Date : 04/11/2019 16:54

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, ma contribution à l'enquête publique citée en objet.

Vous remerciant de la prise ne compte de cet avis,

avec mes respectueuses salutations

Philippe BARRY

— Pièces jointes : —

Enquête publique déviation RD 20 à Aix.docx

12,5 Ko

Enquête publique déviation RD 20 à Aixe-sur-Vienne

Ce projet de déviation est attendu depuis de nombreuses années, tant par les utilisateurs de la RD 20 que par les riverains et plus particulièrement ceux habitants la partie de route située dans la zone agglomérée, notamment le centre-ville. En effet, cette voie est particulièrement utilisée en transit par des automobilistes qui ne s'arrêtent pas dans Aixe. Ainsi, ces derniers ne bénéficient pas de conditions de circulations optimales et ne s'arrêtant pas dans la ville, ils n'apportent rien à l'économie locale. Ces véhicules « de passage » encombrant les rues étroites et apportent, bien malgré eux, des nuisances aux riverains (particuliers et commerçants).

Cette nouvelle voie permettra ainsi de délester et de sécuriser le centre-ville d'Aixe et les rues y conduisant. Elle aura aussi comme avantage de relier plus directement et rapidement tout le secteur rural desservi par la RD 20 au rond-point qui irrigue la RN21 et la RD 2000/RN 520, contribuant ainsi au désenclavement de cette partie du territoire.

En tant qu'utilisateur régulier de cette route, je peux témoigner personnellement de l'intérêt de la déviation programmée.

Etant particulièrement sensible aux questions environnementales et étant praticien de cette discipline, je constate avec satisfaction et soulagement que la nouvelle route n'aura pas d'impact fort sur les milieux naturels, la faune et la flore. Contrairement à de nombreux secteurs de ces plateaux et de la vallée de la Vienne, les terrains impactés par le tracé n'ont pas d'importantes qualités écologiques. Certains espaces boisés ou alignements d'arbres méritent une attention particulière mais ils ne constituent pas un patrimoine écologique majeur. L'étude environnementale semble complète et détaillée.

Je suis très favorable à la réalisation de cette voie nouvelle.

A Saint-Priest-sous-Aixe, le 04 novembre 2019

Signé
Philippe BARRY